Note du traducteur français. Pour mieux comprendre l'article que nous venons de traduire, il faudrait lire l'ouvrage de Malthus sur la population, dont il n'est qu'un superbe corollaire. Beaucoup d'objections frivoles qu'on ne manquera pas, sans doute, d'élever contre cet article, ont été réfutées d'avance par Malthus, qui a signalé le premier un des plus grands périls qui menacent l'avenir des sociétés. On verra, dans cet ouvrage, combien l'accroissement de la population est un signe trompeur de la prospérité publique. Il suffit, au reste, pour s'en convaincre, d'examiner la situation de l'Irlande; c'est peut-être le pays le plus pauvre de l'Europe, et proportionnellement elle en est le plus peuplé. En Angleterre, il y a, terme moyen, 207 individus par mille carré; en France, il n'y en a que 144 et 223 en Irlande. Les habitans s'y propagent au sein d'une misère que leur multiplication augmente tous les jours. La doctrine de Malthus peut servir à expliquer ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre. La population s'y est accrue, depuis 1792, d'environ 40 pour 100; malgré les perfectionnemens continuels de son industrie et de son agriculture, il ne paraît pas que ses consommations y aient suivi la même progression ascendante. En effet, on a calculé que les accroissemens de la population auraient dû élever à 35,000 boisseaux par an la consommation de la drèche; elle n'y est que de 25,000 boisseaux. Celle des liqueurs spiritueuses est restée à peu près stationnaire. L'importation du thé et des produits coloniaux est, sans doute beaucoup plus grande depuis quelques années, mais non pas dans la proportion de 40 pour 100; il en résulte que, quoiqu'il en entre davantage dans les ports, l'un portant l'autre, chacun de ses habitans n'en consomme pas une quantité aussi considérable qu'avant 1792. En résumé; tandis que la masse des richesses de la nation s'accroissait, l'aisance individuelle éprouvait au contraire une diminution. Aussi, quand une circonstance quelconque vient rallentir l'activité des fabriques et faire baisser le taux des salaires, comme les nécessités de chaque jour n'ont pas permis aux ouvriers de faire des économies, ils se trouvent tout-à-coup dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs nombreuses familles, et ils réclament, en menaçant, les secours de la société. La France n'est peut-être pas si éloignée qu'on le croit d'une situation semblable. Le prodigieux renchérissement des denrées alimentaires, depuis un ou deux ans, peut du moins faire supposer que la masse de la population s'est accrue dans une proportion supérieure à celle des articles de la consommation.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vente d'immeubles à Neuf-Château.

Jeudi, treize décembre prochain, à dix heures du matin, à la requête des héritiers de feu Louis-Joseph Charlier, vivant marchand-tanneur à Neuf-Château, il sera, devant Me Motté, notaire, résidant audit lieu, procédé à la vente par enchères publiques, aux plus offrans et derniers enchérisseurs, sous des conditions très-avantageuses, des immeubles dont suit la désignation; savoir:

1° Une maison sise en la ville de Neuf-Château, consistant en corps-de-logis, cour, écuries, fournil et jardin, sur la grande route; cette maison, à raison de sa situation, est propre à tout établissement de commerce; elle est construite à neuf et en chaux, couverte en ardoises; elle se compose, au rez-de-chaussée, d'un vestibule, d'une cuisine, d'une salle à manger et de deux autres chambres; au premier, de quatre places correspondant à celles du rez-de-chaussée; au second, de six pièces. La distribution en est parfaite; toutes les places sont bien éclairées, celles à feu sont au nombre de cinq. Il règne au-dessus du second étage un double grenier. Les caves sont voûtées et solidement construites. Les écuries sont très-vastes ainsi que les greniers à fourrages.

2° Un jardin situé vis-à-vis de la même maison, contenant 18 perches, environné de murs garnis d'arbres fruitiers en plein rapport; son sol est de première classe.

3° Une autre maison sise en ladite ville de Neuf-Château, sur la grande route, avec écuries et caves, connue sous le nom de maison Salomon; elle comprend trois places au rez-de-chaussée, pareil nombre au premier, dont une avec cheminée; elles sont très-grandes et bien éclairées. Le grenier au-dessus du premier est très-spacieux. L'écurie offre du logement pour chevaux et vaches, avec grenier à foin au-dessus.

4° Une place à bâtir, située au centre de la ville de Neuf-Château.

5° Et un étang empoissonné, situé sur le territoire de la commune de Jehonville, canton de Paliseul, dit le Bélet.

S'adresser, pour plus amples renseignemens, audit Me Motté.

La vente aura lieu en la maison désignée n° 1er.

A plusieurs années de crédit.

Neuf-Château, le 21 novembre 1827. Signé Motté.

Bekanntmachung

Seiten der Fortifikations-Direction werden Montag, den 3ten Dezember, um 3 Uhr Nachmittags, die von den Herstellungs-Arbeiten an hiesiger Bundesfestung, aus dem laufenden Jahre 1827, herrührenden Bestände an altem Holze, öffentlich an den Meistbietenden, gegen gleich baare Zahlung versteigert werden.

Die Versteigerung geschieht in dem Bauhofe vor dem Neuthore, woselbst die einzelnen Haufen täglich können in Augenschein genommen werden. — Luxemburg, den 27sten November 1827.

Die Fortifikations-Direction.

Encan de vins.

Me Philippe-Charles Kahn, avoué à Luxembourg, vendra, en sa demeure, près du puits rouge, n° 131, publiquement, à deux heures de relevée, à un an de crédit; savoir: au lundi 17 décembre prochain, 343 barils (35 foudres) de vins de 1826, cru de Lenningen et Wormeldange; au lendemain 18 dit, 58 barils (6 foudres) de vins de Wormeldange, de 1822; au 19, 196 barils (20 foudres) de vins de Wormeldange, 58 barils (6 foudres) de vins de Lenningen, et 88 barils (9 foudres) de vins de Wintrange, tous de 1825; il sera vendu également, auxdits jours, *A.* des vins de Rhin, de 1804, 1811 et 1819, meilleures côtes; *B.* des vins de Bordeaux et de Bar, en cercle et en bouteilles.

Luxembourg, le 30 novembre 1827. Baasen, notaire.

Par jugement rendu à l'audience du sept du présent mois, par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Neuf-Château, grand-duché de Luxembourg, jugeant en matière de commerce, sur le rapport de monsieur Louis-Joseph-Albert Wibier, juge-commissaire de la faillite de Jean Léonard, demeurant à Baclain, commune de Mont-le-Ban, canton de Houffalise, ledit jugement enregistré le seize, il a été prononcé comme suit: « Le tribunal, faisant droit, accorde pour tout délai, aux » créanciers qui ne se sont pas présentés jusqu'ici, quarante jours pour » produire leurs titres, à peine de déchéance. »

Pour extrait conforme:

Le syndic provisoire de ladite faillite,

Houffalise, le 26 novembre 1827. Halet, fils.

Licitations-Verkauf, auf drei Jahr Borg.

Auf Anstehen des Herrn Franz Waltzing, Bäcker in Arlon, und seiner Kinder, und gemäß eines dazu vom Gerichtshofe erster Instanz zu Lützemburg erhaltenen Urtheils, vom 30sten Oktober gegenwärtigen Jahres, wird Donnerstags, 18ten Dezember künftig, der Notar Paul Reuter, in Arlon wohnend, und in Gegenwart des Herrn Friedensrichters des Kantons Arlon, folgende in und um die Stadt Arlon gelegene Güter öffentlich den Meistbiethenden zuschlagen lassen:

1) Ein zu allen Handelschaften geeignetes Haus auf dem alten Kornmarkt, zwischen dem des Kaufmanns Chalbert-Thill und dem des Weißgerbers Staudt, wovon das unterste Stockwerk in einem Laden, einer Stube und einem Cabinet, und das erste Stockwerk in drei Zimmern besteht, gerade über diesen Zimmern befinden sich drei schöne Wachstuben, worüber ein großer Speicher. Weiter ist in dem zu diesem Hause gehörenden Hof ein kleines Gebäude mit Stube, Küche mit Backofen und Speicher; dieses alles mit zwei schönen Kellern versehen. — 2) Ein nahe an der Kapuziner-Straße gelegener Stall mit Heuspeicher, zwischen gesagtem Chalbert-Thill's Stall und Karl Andre's Wohnhause. — 3) Ein sehr schöner und geräumiger, mit Mauern umgebener und einer Menge von den besten Obstbäumen bepflanzter Garten, gewöhnlich Waltzings-Garten genannt, nahe an dem Stadtwalle, neben dem des Herrn Hollenfeltz und dem der Erben Bras. In diesem Garten befindet sich ein sehr ausgezierctes Gebäude mit großem Tanz- und Billard-Saal, Küche und sehr gutem Keller. — 4) Und eine an der Weyler Straße gelegene Wiese, zwischen Herrn Augustinus Reuter und den Gütern der Kranken-Unterstützungs-Anstalt, von einem jährlichen Ertrag von 3,000 Pfund Heu (niederl. Gewicht).

Die Versteigerung wird in dem obgemeldten Hause statt haben.

Kauflustige können in der Schreibstube des unterzeichneten Notars genauere Nachrichten und Einsicht der Bedingnissen erhalten.

Arlon, den 29 November 1827. Reuter, Notar.

Les soussignés, syndics provisoires de la faillite de J. P. Mullendorff, fils, libraire en cette ville, préviennent les intéressés, que la vérification des créances à charge du failli, qui a commencé le quinze novembre dernier, et qui a dû être remise à cause de l'indisposition survenue à monsieur le juge-commissaire, sera continuée le six décembre prochain, et jours suivans, s'il y a lieu, à deux heures de relevée, devant M. Bockholtz, juge-commissaire de ladite faillite. Ils invitent en conséquence tous les créanciers de se présenter le jour ci-dessus indiqué, soit par eux-mêmes, soit par leurs fondés de pouvoir, en la chambre du conseil du tribunal de première instance séant à Luxembourg, pour assister à la vérification de leurs créances. Luxembourg, le 30 novembre 1827.

J. Wolff. Hoffman.

Anzeige. — Die bei Herrn Augustin Schlinck zu Lützemburg, in der Pastorsgasse N° 400, begonnene Wein-Versteigerung wird am Donnerstage, 6ten Dezember 1827, und an folgenden Tagen, gegen zwei Uhr des Nachmittags, fortgesetzt werden.

Sind noch zu verkaufen: 142 Barils, 49 Litrons, 29 dés (fünfzehn Fuder) theils Ehnener, theils Wormeldinger und Wiltinger Wein vom Jahre 1825. Kneip, Notar.

Annonce.

La vente de vins, commencée chez M. Schlinck, à Luxembourg, rue du Curé, n° 400, sera continuée jeudi, 6 décembre 1827, et jours suivans, vers deux heures de l'après-midi.

Il reste à vendre 142 barils 49 litrons 29 dés (quinze foudres), vins d'Ehnen, Wormeldange et Wiltingen, de 1825. Kneip, not.

Meublirtes Quartier zu vermiethen bei Herrn Notar Majerus, Badenburger-Straße N° 504.

Char-à-bancs à vendre. S'adresser au bureau du percepteur soussigné,

MATHIEU.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.